

De la maternelle à l'Université défendre le droit à une éducation libre et universelle

● Enseignement privé catholique : l'heure de vérité

Depuis dix-huit mois, les affaires **Stanislas** et plus récemment **Bétharram** n'en finissent pas d'alimenter la chronique des turpitudes de l'école privée, mais aussi des complicités gouvernementales. Des actes délictueux sont dénoncés, des écoles catholiques apparaissent pour ce qu'elles sont : **des lieux d'endoctrinement au cléricalisme, au chauvinisme, au sexisme, à l'homophobie**, mais aussi des lieux de **violence morale, physique et sexuelle**, et d'impunité pour les violents dès lors qu'ils détiennent le pouvoir. **C'est l'école de la brimade, de la soumission et de la loi du plus fort au nom d'un ordre établi qui se veut immuable.** Tout cela, nous le savions et le mouvement laïque l'a dénoncé depuis longtemps.

Mais il est maintenant prouvé que l'État disposait depuis longtemps d'éléments circonstanciés qui auraient appelé une action de sa part. Au mépris de la loi, qui fait obligation à un agent de l'État de saisir le procureur quand il prend connaissance d'éléments délictueux, la hiérarchie de l'Éducation nationale a minimisé les scandales, enterré les signalements, caviardé les rapports. Lorsqu'un juge était saisi malgré tout, on aidait consciencieusement l'affaire à s'enliser. **La vague d'indignation suscitée par ces affaires est énorme, et elle emporte tous les accommodements déraisonnables avec la loi Debré.** Le bloc laïque s'est reconstitué autour de la seule position démocratique tenable :

Fonds publics pour l'École publique, fonds privés pour l'école privée !

Ni réformable, ni sauvable : Abrogation de la loi Debré

Si l'ampleur de l'impunité à **Bétharram**, à **Stanislas** et ailleurs ne suffit pas à s'en convaincre, il suffit de regarder la débauche de moyens déployés en chicanes à l'encontre des **établissements privés sous contrat musulmans** : il n'y a pas de défaillance dans le contrôle des établissements privés catholiques, il y a une complaisance structurelle. Les contrats de **loi Debré**, c'est la carotte pour le privé catholique, et le « *qui paie décide* » pour les autres, dans une pure logique bonapartiste. **L'école privée se dit « libre », mais c'est une école néo-concordataire.**

Le bonapartisme néo-concordataire : tel est le lien organique entre la **loi Debré** et la **Constitution de 1958**, dénoncé par la **Libre Pensée** depuis le premier jour. C'est aussi la raison pour laquelle, dans la dérive illibérale et anti-laïque symbolisée par la **loi « Séparatisme »**, le gouvernement **Macron-Blanquer** s'en prenait à l'éducation à domicile, tandis que **Blanquer** faisait démarrer plus tôt la scolarité obligatoire : nulle velléité républicaine là-dedans, il s'agissait bien de garantir un marché captif à l'école privée subventionnée et cooptée par l'État, chargée par lui de caporaliser la jeunesse.

L'enseignement privé néo-concordataire et coopté n'a rien d'une « *école libre* » : **c'est au contraire l'école de la servitude.** Ce n'est pas parce que les contrôles publics sont laxistes

voire quasi-inexistants dans le cas de l'école catholique que cette organisation du dualisme scolaire ne transpire pas l'autoritarisme : bien au contraire, c'est parce que le gouvernement sait que l'école privée cooptée et contractualisée est un vecteur d'autoritarisme et de soumission que l'État la favorise au détriment de **l'École publique laïque**, dont la vocation est d'être universelle, désintéressée, égalitaire et de propager l'interrogation illimitée des dogmes et des préjugés. C'est aussi pourquoi, au-delà du scandale que représente le financement public des écoles privées, **la Libre Pensée défendra toujours l'école du libre examen, qui ne sera jamais l'école concordataire.**

Le dernier carré des cléricaux peut bien demander « *une application plus systématique de la loi Debré* », tout le monde voit aujourd'hui qu'il s'agit d'un emplâtre sur une jambe de bois. **Les violences dans l'enseignement privé confessionnel sont systémiques, parce qu'un enseignement privé confessionnel ne peut pas avoir d'autre but que de perpétuer les hiérarchies et d'inculquer sa vision du monde autoritaire.** La *loi Debré* propose de soumettre le privé subventionné à des contrôles qui sont ceux auxquels le privé hors contrat devrait être soumis pour garantir la sécurité minimale des enfants, et elle ne se donne aucun moyen de le faire systématiquement : c'est qu'elle n'a jamais eu d'autre but que d'être un **instrument de domestication de la jeunesse**, visant à favoriser les cadres autoritaires et réactionnaires de l'Église catholique, et éventuellement à encadrer et à coopter les structures d'enseignement des cultes supplétifs, le tout au détriment de l'école publique. Tout ceci est clair aujourd'hui, et même pour les plus accommodants, la question n'est plus s'il faut sortir de la *Loi Debré*, mais comment. **C'est le sens du plan de sortie élaboré par la commission « Droit et Laïcité » de la FNLP** et soumis aux autres organisations du mouvement laïque, qui l'ont accueilli très favorablement.

• Contre la caporalisation et la bureaucratisation de l'École publique

La deuxième mâchoire du piège autoritaire, c'est le déploiement de la bureaucratie intrusive, du clientélisme et de la territorialisation dans l'École publique. La dévolution d'une partie du budget de fonctionnement et d'investissement de l'enseignement primaire et secondaire rend celui-ci de plus en plus **dépendant de l'arbitraire des collectivités locales**, tandis que prolifèrent les instances de « *gouvernance* » où **les Élus locaux, le patronat et des associations diverses** peuvent exercer une **pression politique**, notamment dans un contexte de **baisse des dotations budgétaires**. De plus en plus, les écoles, collèges et lycées sont gérés en « **mode projet** », soumis aux **classements**, aux objectifs chiffrés arbitraires méconnaissant la réalité des missions et des publics. En parallèle, **le pouvoir des chefs d'établissement** n'en finit pas de croître, sans que celui des rectorats ne diminue significativement : la bureaucratisation et la multiplication des instances de contrôle place les enseignants **en porte-à-faux vis-à-vis des exigences élémentaires du métier** : transmettre des connaissances et une méthode de travail, promouvoir l'esprit critique, la recherche désintéressée de la vérité, et l'interrogation illimitée des préjugés et des idées établies.

Le **système autoritaire et affairiste** avance sur deux jambes : subventionner à fonds perdus l'enseignement privé autoritaire et violent ; discipliner l'École de la République sous la contrainte de la **bureaucratie** et de la **disette financière**, tout en brouillant les différences

entre son fonctionnement et celui d'une **entreprise privée**. Ce programme n'a pas d'autre but que de démanteler l'idée même d'une instruction publique universelle, émancipatrice et égalitaire. **Le rêve des puissants, c'est le marché libre de l'école, le « chèque éducation » sponsorisé par l'État** et qui permettra aux familles de choisir entre trois ou quatre prestataires de services scolaires, dont l'État veillera simplement à ce qu'ils ne dispensent pas de contenu qui dérange, mais un mélange de *bullshit* et d'autoritarisme. De cette façon, on produira des sujets libres d'obéir, et surtout pas des citoyens. Il est symptomatique de voir que sous **Macron**, les liens entre la haute administration du ministère et les **lobbys catholiques** favorables au « **chèque éducation** » se soient affichés ouvertement. Cela montre aussi ce que vaut réellement l'opposition de façade entre l'ultralibéralisme (supposément permissif) et le corporatisme catholique.

● Université et recherche : défendre la liberté académique

La même logique est à l'œuvre à l'Université. Le Président de la République peut bien cyniquement s'ériger en protecteur de la liberté académique, il applique les mêmes méthodes de **Bolsonaro, Milei, Trump** et maintenant les gouvernements de coalition entre l'extrême-droite et les prétendus « *centristes* » en **Belgique** et aux **Pays-Bas** : **mettre l'Université publique à genoux en sapant toutes les garanties budgétaires et statutaires de la liberté académique** ; placer l'Université et la recherche sous la coupe de managers à la fois omnipotents et impuissants, promouvoir la concurrence de tous contre tous et la généralisation des classements ; inviter le patronat et les collectivités à la table du Conseil d'Administration et demain, contractualiser l'intégralité du budget de fonctionnement des établissements, ce qui donnera aux rectorats la possibilité de **couper les vivres** à des universités officiellement « *autonomes* ».

Dans l'intervalle, **le privé lucratif décolle**. Ses principaux dirigeants en France s'appelaient ces dernières années **Muriel Pénicaud, Martin Hirsch, Frédérique Vidal**, tous anciens membres de gouvernements. La principale structure capitaliste du secteur, le groupe **Galileo Global Education**, dont les méthodes ont récemment été exposées par un livre-enquête, est financée par la **Banque Publique d'Investissement**, par un fonds de pension public canadien, et par la famille **Bettencourt (Loréal)**. Tout un symbole : l'État travaille directement contre les services publics en finançant en en légitimant le privé. Le contrôle qualitatif est quasi-inexistant. Mais si le privé lucratif défraie la chronique, le **privé dit d'intérêt général**, généralement issu des **Congrégations catholiques**, tire également son épingle du jeu, avec l'appui massif de l'État et des collectivités locales. Rappelons symboliquement que l'usurpation par les **instituts catholiques** du titre d'université ne donne lieu à aucune action de la part du ministère. La pénurie organisée sur Parcoursup est un autre cadeau offert au secteur privé car elle interdit aux bacheliers d'accéder de droit à l'université.

Pendant ce temps, les universités publiques se débattent dans les contrôles bureaucratiques et les chicanes imposées par le ministère, tout en étant poussées à faire le choix de la **dérégulation statutaire** et à se rapprocher du modèle d'écoles privées, au point pour certaines grandes écoles publiques de prendre un statut mixte. La **dérégulation des frais d'inscription** est maintenant explicitement présentée comme une perspective politique. Le

projet de **loi Baptiste** remet ouvertement en cause le monopole de l'Etat sur la collation des grades.

La communauté académique a montré ces derniers mois d'importants signes de résistance, et le gouvernement n'a pas eu d'autre choix que d'amorcer une **fuite en avant** vers la contractualisation de tous les budgets, révélant par-là la vraie nature de son projet : **un projet autoritaire et illibéral**, visant à **assujettir l'enseignement supérieur et la recherche à des objectifs industriels** (y compris militaires) et **idéologiques**.

Cette fuite en avant s'accompagne d'une **offensive médiatique** violente et permanente contre **l'Université publique**, vouée aux gémonies, accusée d'être l'antre d'un complot « *islamo-wokiste* » et du « *néomarxisme américain* », comme elle était accusée jadis d'être l'antre du « *judéo-bolchévisme* » et de la « *science allemande* ». Il est de bon ton, chez les amis de l'enseignement supérieur privé, qu'il soit catholique ou bêtement lucratif, de s'en prendre au supposé relativisme de l'Université, et à son infiltration politique. Les pantouflages d'ex-ministres dans les écoles privées et le rapport totalement opportuniste et instrumental à la science dont font preuve les gouvernements successifs devraient inciter à un peu plus de pudeur en la matière. Mais en réalité, le gouvernement serait trop heureux si l'Université ne se composait réellement que d'opportunistes politisés et clientélistes. Ce que les partisans du capitalisme autoritaire ne pardonneront jamais à l'Université, c'est son **universalisme**, son **désintéressement**, sa **quête infinie et méthodique de la vérité**. Et c'est au contraire ce qui explique que **la Libre Pensée sera toujours aux côtés de la liberté académique**.

● **Formation des maîtres : le bal des Tartuffes**

La guerre de l'État contre la connaissance, l'interrogation illimitée et la formation de l'esprit critique se mène donc à tous les niveaux. Cela contribue à faire de la **formation des enseignants** un point de cristallisation. Dans son long rapport complotiste commandé par **Jean-Michel Blanquer** sur le supposé entrisme islamiste à l'école, l'inspecteur général en retraite **Jean-Pierre Obin** déplorait ouvertement que la formation des enseignants soit assurée à l'Université, d'une part parce que cette formation garantissait aux futurs enseignants le goût de leur discipline, qu'il jugeait particulièrement problématique chez les **historiens**, et d'autre part parce que ce rattachement à l'Université plaçait la formation des maîtres **dans le périmètre de la liberté académique**, entravant ainsi les possibilités de contrôle par la haute administration du Ministère.

Difficile d'imaginer avec plus clair des ambitions du gouvernement quand il annonce en 2025 une énième **réforme des concours**, visant à recruter les maîtres après seulement trois ans de formation disciplinaire, contre cinq aujourd'hui, et à les former ensuite dans de prétendues écoles normales coupées de l'Université et placées sous la tutelle directe du Ministère.

L'argument avancé, la **crise des vocations**, est bien sûr un sophisme : cette crise des vocations est le **produit du délabrement voulu de l'école publique**, le produit aussi de la mise à mal des statuts, qui fait que les rectorats recrutent aujourd'hui des cohortes de **contractuels** ne bénéficiant pas des protections statutaires de leurs collègues fonctionnaires,

mais aussi le produit de **modalités d'affectation des enseignants** qui ne sont pas les mêmes dans le public et dans le privé sous contrat, et qui font que depuis 1989 pour de nombreux étudiants (en particulier les célibataires provinciaux souhaitant rester dans leur région) **il est finalement plus intéressant de passer les concours du privé que ceux du public.**

Une fois de plus, **tout est fait pour affaiblir l'école de la liberté**, prise en tenaille entre un secteur privé protégé politiquement et un secteur public subissant un tour de vis illibéral généralisé de la part de l'État. Là aussi, il faut soigner le mal à la racine : **abroger la loi Debré et préparer un plan d'intégration** des forces enseignantes fonctionnarisées du secteur privé vers l'École publique. La **FNLP**, dans son plan de sortie de la *Loi Debré*, a dessiné les mécanismes réglementaires et budgétaires qui permettront de sortir de l'ornière en l'espace de six ans.

De la maternelle à l'Université, l'enseignement est à la croisée des chemins. Il faut choisir entre la fuite en avant autoritaire, appuyée sur l'école privée, et la reconstruction d'une scolarité laïque, universelle, exigeante et émancipatrice.

La Libre Pensée a prouvé que ce choix était possible : **la défense de la liberté oblige aujourd'hui les laïques à se rassembler et à agir !**

Liberté pour l'École publique !
Liberté pour l'Université et pour la science !
Fonds publics à l'École publique, Fonds privés à l'école privée !

Résolution de la Commission Laïcité adoptée par le Congrès National de la Libre Pensée le 21 août 2025 à l'unanimité moins 6 abstentions.